

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 16407 - 1974 B 00372 - 304 497 183 - A2BCD

1974 B003 72

n° de
carte

16407

19 JUL 2024

240.937 18

A2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros

RCS Versailles n° 304 497 183

44 rue Jean Mermoz 78600 Maisons Laffitte

n° de
carte

n° de
carte

Procès-Verbal des décisions de l'Associée Unique du 28 Juin 2024

Le commissaire aux comptes est excusé. La société SDPF, Associée unique de la Société, représentée par son Président, Monsieur Anthony CARLE, a pris les décisions suivantes :

Première Décision

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième Décision

L'Associée unique constate que les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce sont conclues avec l'associée ou avec des sociétés que celle-ci contrôle, et que cette résolution ne peut faire l'objet d'un vote.

Troisième Décision

L'Associée unique constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 10.394 euros.

L'Associée unique décide d'affecter le résultat au compte « *report à nouveau* » qui sera alors créditeur à hauteur de 308.248 euros.

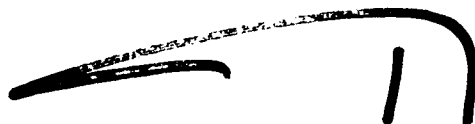
L'Associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de des trois exercices clos précédent.

Quatrième Décision

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé et signé le présent procès-verbal par l'Associée unique et Présidente de la Société.

Anthony Carle
Président de SDPF, Associée unique



A2BCD

Société par actions simplifiée au capital de 105.000 euros
RCS Versailles n° 304 497 183
44 rue Jean Mermoz - 78600 Maisons Laffitte

Extraits du Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 Juin 2024

(...)

Troisième Décision

L'Associée unique constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 10.394 euros.

L'Associée unique décide d'affecter le résultat au compte « *report à nouveau* » qui sera alors créditeur à hauteur de 308.248 euros.

L'Associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de des trois exercices clos précédent.

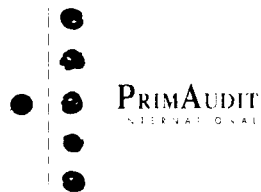
(...)

Pour extrait certifié conforme

Anthony Carle

Représentant légal de la société SDPF, Présidente de la Société





A2BCD

Numéro SIRET : **30449718300042**

Code APE : **6832A**

44 Rue Jean Mermoz
78600 MAISONS-LAFITTE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



PRIMAUDIT INTERNATIONAL

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

6, place Boulnois - 75017 PARIS

SARL au capital de 914 700 € - 442 738 837 RCS Paris - APE 6920Z

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	3 829 306	3 654 871	174 435	4,77
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	3 829 306	3 654 871	174 435	4,77
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	3 829 306	3 654 871	174 435	4,77
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	3 829 306	3 654 871	174 435	4,77
Taux de marge brute globale	100,00 %	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 216 396	1 222 123	- 5 727	-0,47
Valeur ajoutée produite	2 612 909	2 432 748	180 161	7,41
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	68,23 %	66,56 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	63 063	73 857	- 10 794	-14,61
- Salaires et traitements	1 764 574	1 605 598	158 976	9,90
- Charges sociales	722 751	696 562	26 189	3,76
Excédent brut d'exploitation	62 521	56 731	5 790	10,21
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	1,63 %	1,55 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	56 856	61 782	- 4 926	-7,97
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	350	8	342	N/S
- Autres charges de gestion courante	3 086	8	3 078	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	4 196	9 621	- 5 425	-56,39
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	7 126	4 570	2 556	55,93
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	0,19 %	0,13 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	9 575	751	8 824	N/S
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 285	1 657	- 372	-22,45
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	15 416	3 663	11 753	320,86
Résultat courant / chiffre d'affaires	0,40 %	0,10 %		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.	7 782	7 717	65	0,84
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	110	30	80	266,67
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 193	7 782	- 589	-7,57
Résultat exceptionnel	479	-95	574	604,21
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	5 501	2 519	2 982	118,38
Résultat net Comptable	10 394	1 049	9 345	890,85
Résultat net / chiffre d'affaires	0,27 %	0,03 %		

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 041	5 294	1 747	4 094	- 2 347
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	428 555	234 814	193 740	232 687	- 38 947
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	54 956		54 956	47 480	7 476
TOTAL (I)	595 775	240 108	355 667	389 486	- 33 819
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	345 530		345 530	316 488	29 042
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	38 464		38 464	21 074	17 390
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 882 827		17 882 827	17 637 245	245 582
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	311 830		311 830	302 254	9 576
Disponibilités	365 627		365 627	328 214	37 413
Charges constatées d'avance	20 038		20 038	22 073	- 2 035
TOTAL (II)	18 964 315		18 964 315	18 627 348	336 967
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 560 090	240 108	19 319 982	19 016 834	303 148

Bilan PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros)	105 000	105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 500	10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	3 451	3 451	
Report à nouveau	297 854	296 805	1 049
Résultat de l'exercice	10 394	1 049	9 345
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	427 200	416 806	10 394
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	7 193	7 782	- 589
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	7 193	7 782	- 589
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	116 430	176 490	- 60 060
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	3 759	2 572	1 187
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 594	161 130	91 464
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	225 263	190 196	35 067
. Organismes sociaux	252 651	235 623	17 028
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 347	73 180	- 9 833
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	26 276	25 840	436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 945 270	17 727 215	218 055
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	18 885 589	18 592 246	293 343
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 319 982	19 016 834	303 148

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 829 306		3 829 306	3 654 871	174 435
Chiffres d'affaires Nets	3 829 306		3 829 306	3 654 871	174 435
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			9 817	9 621	196
Autres Produits			350	8	342
Total des produits d'exploitation			3 839 474	3 664 500	174 974
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			1 216 396	1 222 123	- 5 727
Impôts, taxes et versements assimilés			63 063	73 857	- 10 794
Salaires et traitements			1 770 196	1 605 598	164 598
Charges sociales			722 751	696 562	26 189
Dotations aux amortissements sur immobilisations			56 856	61 782	- 4 926
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			3 086	8	3 078
Total des charges d'exploitation			3 832 348	3 659 931	172 417
RESULTAT EXPLOITATION			7 126	4 570	2 556
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			9 575	751	8 824
Reprises sur provisions et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			9 575	751	8 824
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 285	1 657	- 372
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			1 285	1 657	- 372
RESULTAT FINANCIER			8 290	-906	9 196
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			15 416	3 663	11 753

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 782	7 717	65	0,84
Total des produits exceptionnels	7 782	7 717	65	0,84
Charges exceptionnels sur opérations de gestion	110	30	80	266,67
Charges exceptionnels sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 193	7 782	- 589	-7,57
Total des charges exceptionnelles	7 303	7 812	- 509	-6,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	479	-95	574	604,21
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	5 501	2 519	2 982	118,38
Total des Produits	3 856 831	3 672 968	183 863	5,01
Total des charges	3 846 437	3 671 919	174 518	4,75
RESULTAT NET	10 394	1 049	9 345	890,85
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 19 319 982,07 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 10 394,14 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est communément admis que la valeur des activités d'administrateurs de biens et syndic peut être appréciée sur la base de coefficients appliqués aux honoraires annuels et variant en fonction des métiers de 0,8 à 3.

Le test effectué selon ces critères permet de conclure qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Traitement dans les comptes des syndicats de copropriété des fonds des syndicats de copropriétaires**
Recommandation ANC n° 2017-01 du 10 mars 2017

Au regard des textes relatifs à la définition des comptes « banques » et des comptes de tiers (articles 945-51 et 621-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), le traitement comptable des comptes ou sous-comptes bancaires gérés par le syndic de copropriété pour le compte des syndicats de copropriétaires est le suivant :

Les opérations traitées par l'entité pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'entité est comptabilisée dans le résultat.

En conséquence, les opérations de gestion des comptes bancaires et sous-comptes doivent être comptabilisées dans un compte de tiers, 467XX débiteur ou créditeur.

Les informations relatives aux comptes des mandants sont fournies dans l'annexe ci-après.

Conformément aux recommandations de la caisse de garantie et aux dispositions de l'article 945-54 du règlement ANC n°2014-03, la « trésorerie gérance » est inscrite à un compte 54xx au sein du poste disponibilités de la société.

Le montant au 31/12/2023 s'élève à 63 752,21 euros.

Intégration Fiscale :

Depuis 2020, la société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère est la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES. En application de la convention, elle détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**NEANT**

BALANCE DES COMPTES MANDANTS

Etat exprimé en euros

	(Actif)	(Passif)
GERANCE		
Propriétaires	1 271,18	65 023,39
	1 271,18	65 023,39
SYNDICATS		
Immeubles	567,06	17 879 679,69
	567,06	17 879 679,69
Opérations de mandat gérance (Trésorerie Tiers)	63 752,21	
Opérations de mandat syndicats (Trésorerie Tiers)	17 879 679,69	567,06
	17 943 431,90	567,06

La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes :

-Syndic :	21.000.000 €
-Gestion :	750.000 €
-Transaction :	110.000 €

Octroyées par la caisse de Garantie CEGC dans le cadre des dispositions de la Loi Hoguet

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	112 265		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	292 349		
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	120 644		15 562
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	412 993		15 562
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	47 480		7 475
TOTAL	47 480		7 475
TOTAL GENERAL	572 738		23 037

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			112 265	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			292 349	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			136 206	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			428 555	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			54 956	
TOTAL			54 956	
TOTAL GENERAL			595 775	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	2 947	2 347		5 294
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	97 540	37 571		135 110
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	82 766	16 938		99 704
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	180 306	54 509		234 814
TOTAL GENERAL	183 252	56 856		240 108

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 347				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	37 571				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 938				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	54 509				
TOTAL GENERAL	56 856				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	7 782	7 193	7 782	7 193
TOTAL Provisions	7 782	7 193	7 782	7 193
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	7 782	7 193	7 782	7 193
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		7 193	7 782	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	54 956		54 956
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	345 530	345 530	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	38 464	38 464	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	17 882 827	17 882 827	
Charges constatées d'avance	20 038	20 038	
TOTAL GENERAL	18 341 814	18 286 859	54 956
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	116 430	60 551	55 879	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	252 594	252 594		
Personnel et comptes rattachés	225 263	225 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	252 651	252 651		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	63 347	63 347		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	26 276	26 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 759	3 759		
Autres dettes	17 945 270	17 945 270		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	18 885 589	18 829 710	55 879	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 035			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL	105 224			105 224

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	4 578
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	4 578

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	16 949 339 174
TOTAL	356 168

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation Charges / Produits financiers Charges / Produits exceptionnels	20 038	
TOTAL	20 038	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	21.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	21.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 829 306
TOTAL	3 829 306

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 829 306
TOTAL	3 829 306

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	15 416	
Résultat exceptionnel (et participation)	479	
Résultat comptable	15 895	5 501

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
Garantie financière CGEC Copropriété	21 000 000
Garantie financière CGEC Gérance	750 000
Garantie financière CGEC Transaction Immobilière	110 000
TOTAL	21 860 000
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Société Générale Montant d'origine : 300.000 euros capital restant du :	116 384,42
TOTAL	116 384,42

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 700
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	5 700

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés	5	
Ouvriers		
TOTAL	33	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		96 236	
TOTAL		96 236	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 64 ans
Taux d'actualisation : 3,17%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2023 s'élève à 96 236 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 829 306	3 654 871	3 441 040	3 331 969	3 347 518
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	72 162	65 415	-80 403	154 105	456 224
c) Impôt sur les bénéfices	5 501	2 519		41 499	160 929
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	66 661	62 896	-80 403	112 606	295 295
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	10 394	1 049	-96 882	106 248	416 905
f) Montants des bénéfices distribués				300 000	
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	13	13	-16	23	59
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	2	0	-19	21	83
c) Dividende versé à chaque action				60	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	33	30	31	28	29
b) Montant de la masse salariale	1 770 196	1 605 598	1 614 332	1 484 657	1 280 493
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	722 751	696 562	697 905	627 454	594 961

Bilan détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 041	5 294	1 747	4 094	- 2 347
20500000 CONCESSIONS LICENCES	7 041		7 041	7 041	
28050000 AMORT CONCESSIONS LICENCES		5 294	-5 294	-2 947	
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224	
20700000 FONDS COMMERCIAL	105 224		105 224	105 224	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	428 555	234 814	193 740	232 687	- 38 947
21810000 A&I RUE JEAN MERMOZ	248 326		248 326	248 326	
21810005 A&I RUE ACHERES	44 023		44 023	44 023	
21830000 MAT BUR ET INFO JEAN MERMOZ	79 566		79 566	67 009	
21830005 MAT BUREAU ET INFO RUE ACHERES	5 920		5 920	5 920	
21840000 MOBILIER JEAN MERMOZ	46 234		46 234	43 230	
21840005 MOBILIER RUE ACHERES	4 485		4 485	4 485	
28181000 AMORT AAI JEAN MERMOZ		109 001	-109 001	-74 825	
28181005 AMORT AAI RUE ACHERES		26 110	-26 110	-22 714	
28183000 AMORT MAT BX JEAN MERMOZ		63 562	-63 562	-49 391	
28183005 AMORT MAT BUREAU RUE ACHERES		5 344	-5 344	-5 037	
28184000 AMORT MOBILIER JEAN MERMOZ		28 046	-28 046	-25 857	
28184005 AMORT MOBILIER RUE ACHERES		2 751	-2 751	-2 482	
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	54 956		54 956	47 480	7 476
27510000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	54 956		54 956	47 480	7 476
TOTAL (I)	595 775	240 108	355 667	389 486	- 33 819
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Créances Clients et comptes rattachés	345 530		345 530	316 488	29 042
41100000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	340 952		340 952	316 488	- 316 488
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	4 578		4 578		
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 464		38 464	21 074	17 390
44562000 ETAT TAV SUR IMMOBILISATIONS	374		374		
44566000 TVA DEDUCTIBLE	35 050		35 050	16 886	
44586000 TVA SUR FACT NON PARVENUES	3 040		3 040	4 188	
. Autres	17 882 827		17 882 827	17 637 245	245 582
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR				4 568	
46700000 AUTRE DEBITEUR OU CREDITEUR	1 101		1 101	5 841	
46710000 MANDANTS COPRO DEBIT	567		567	614	
46712000 SYNDIC OPERAT* DE MANDAT DEBIT	17 879 680		17 879 680	17 614 745	
46720000 MANDANTS GERANCE DEBITEURS	1 271		1 271	9 854	
46760000 DEBITEUR MONTEIRO	208		208	611	
46766000 HONO. RCP REMBT A RECEVOIR				1 013	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	311 830		311 830	302 254	9 576
50810000 BANQUE CPTÉ PLACEMENTS	311 830		311 830	302 254	9 576
Disponibilités	365 627		365 627	328 214	37 413
51210800 SOCIETE GENERALE	30 116		30 116	19 876	
51210900 BANQUE PALATINE	270 317		270 317	204 894	
51220000 BANQUE BRED	1 442		1 442	1 442	
54110600 TRES MANDANTS GERANCES DEBIT	63 752		63 752	102 002	
Charges constatées d'avance	20 038		20 038	22 073	- 2 035
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 038		20 038	22 073	- 2 035
TOTAL (II)	18 964 315		18 964 315	18 627 348	336 967
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 560 090	240 108	19 319 982	19 016 834	303 148

Bilan détaillé PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros) <i>10130000 CAPITAL SOCIAL</i>	105 000 <i>105 000</i>	105 000 <i>105 000</i>	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale <i>10611000 RESERVE LEGALE</i>	10 500 <i>10 500</i>	10 500 <i>10 500</i>	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves <i>10680000 AUTRES RESERVES</i>	3 451 <i>3 451</i>	3 451 <i>3 451</i>	
Report à nouveau <i>11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR</i>	297 854 <i>297 854</i>	296 805 <i>296 805</i>	1 049 <i>1 049</i>
Résultat de l'exercice	10 394	1 049	9 345
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	427 200	416 806	10 394
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques <i>15110000 PROVISIONS POUR RISQUES</i>	7 193 <i>7 193</i>	7 782 <i>7 782</i>	- 589 <i>- 589</i>
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	7 193	7 782	- 589
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts <i>16400000 EMPRUNT SOCIETE GLE</i> <i>16884000 INT COURUS/EMPRUNTS ETB CREDIT</i>	116 430 <i>116 384</i> <i>45</i>	176 490 <i>176 420</i> <i>70</i>	- 60 060
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Associés	3 759	2 572	1 187
45100000 SDPF	630		
45199900 SDPF COMPTE COURANT IS	2 981	2 519	
45860000 INTERETS DES C/C A VERSER	148	53	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 594	161 130	91 464
40100000 FOURNISSEURS	235 645	129 431	
40120000 FOURNISSEURS DEBITEURS		4 385	
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES	16 949	27 315	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	225 263	190 196	35 067
42820000 PROVISION CONGES PAYES	128 799	98 727	
42830000 PROVISION PRIME A PAYER	85 250	80 000	
42830005 PROVISION PRIMES & COM GERANCE	10 922	10 222	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	292	1 247	
. Organismes sociaux	252 651	235 623	17 028
43100000 URSSAF - POLE EMPLOI	109 848	95 640	
43730000 ABELIO - HUMANIS RETRAITE	38 453	34 168	
43800000 MUTUELLE & PREVOYANCE	21 009	19 595	
43860000 CH SOCIALES S/ CONGES PAYES	55 272	43 491	
43861000 CH SOCIALES S/ PRIMES A PAYER	21 620	37 600	
43861005 CH. SOC. PRIMES A PAYER GL	3 643	4 700	
43866005 PROV CH SOC S/ COMMISSIONS	903	104	
43868000 IJSS-CPAM	1 904	324	
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 347	73 180	- 9 833
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	6 177	20 654	
44571000 TVA COLLECTEE	56 407	52 526	
44587000 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	763		
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	26 276	25 840	436
44210000 PRELEVEMENTS EN LA SOURCE	16 715	14 209	
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 522	1 519	
44863000 FORMATION CONTINUE A PAYER	1 522	1 475	
44863500 CVAE CFE	1 001	1 364	
44865000 TVTS A PAYER	1 365	3 205	
44866000 TAXE SUR HANDICAPES	4 150	4 068	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 945 270	17 727 215	218 055
46710100 MANDANTS COPRO CREDIT	17 879 680	17 614 745	
46712500 SYNDIC OPERAT* DE MANDAT CREDITEUR	567	614	
46720100 MANDANTS GERANCE CREDITEURS	65 023	111 856	
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	18 885 589	18 592 246	293 343
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 319 982	19 016 834	303 148

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation		%	
		France	Exportations	Total	Total				
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		3 829 306		3 829 306	3 654 871	174 435		4,77	
70600000 HONORAIRES SYNDICATS		2 358 730		2 358 730	2 156 896				
70612000 HONO MISE EN DEMEURE COPRO		57 564		57 564	51 126				
70612100 HONO SUIVI CONTENTIEUX		36 918		36 918	22 928				
70612300 HONO ASSISTANCE JURIDIQUE					1 164				
70612400 HONO. MISE A HUISSIER COPRO.		28 004		28 004	34 686				
70612500 HONO HYPOTHEQUE LEGALE		8 121		8 121	5 118				
70612600 HONO MISE AVOCAT COPRO		11 576		11 576	2 458				
70620000 HONORAIRES SUR CESSIONS		179 500		179 500	212 645				
70620001 HONORAIRE PRE ETAT DATE		93 708		93 708	128 385				
70620100 HONO OPPOSITION VENTES					233				
70621000 HONORAIRES S/ AG ET CS		94 299		94 299	87 188				
70624000 HONORAIRES SINISTRES		48 486		48 486	44 325				
70625000 HONORAIRES SINISTRES ASSUR.		10 568		10 568	4 759				
70626000 HONORAIRES SUR TRAVAUX		150 416		150 416	157 775				
70627100 HONO CONT EXPERTISE DO		65 571		65 571	36 848				
70629000 HONORAIRES DIVERS		13 861		13 861	25 260				
70630000 FACTURATIONS PHOTOCOPIE		84		84					
70631000 FACTURATIONS IMPRIMES PTT		33		33	587				
70637000 HONO ARCHIVAGES		4 822		4 822	5 346				
70640000 HONO GERANCES		351 209		351 209	344 628				
70640100 HONO S/ REVENU FONCIER		21 746		21 746	17 617				
70644000 HONORAIRES ASSURANCE LOYER		13 261		13 261	12 209				
70644100 HONO S/ASS.PROP.NON OCCUP		213		213	1 268				
70645000 HONO S/ QUITTANCES ADM.		7 575		7 575	6 942				
70649000 HONO DIVERS GERANCE		7 649		7 649	3 923				
70650000 VISITE CONSTIT DOSSIER LOC		44 959		44 959	40 977				
70656001 VISIT CONSTIT DOSSIER PROPRIO		36 782		36 782	35 344				
70656002 REALISAT* EDL ENTREE PROPRIO		11 245		11 245	9 485				
70656003 HONO ENTR.ET NEGO PROPRIO		18 773		18 773	17 254				
70660000 REALISATION EDL ENTREE LOCAT		10 857		10 857	9 120				
70670000 HONORAIRES TRANSACTIONS		70 000		70 000	117 500				
70840000 MISE A DISPOSIT* PERSONNEL		26 191		26 191	21 902				
70844000 CO COURTAGE GLI		19 999		19 999	15 751				
70844100 CO-COURTAGE PNO		2 490		2 490	2 233				
70851000 CH S/ MISE A DISPOS PERSONNEL		12 310		12 310	10 294				
70852000 FRAIS S/ MISE A DISPOSIT* PERS		11 786		11 786	9 856				
70880000 AUTRES PRODUITS DIVERS					841				
Chiffre d'affaires Net		3 829 306		3 829 306	3 654 871	174 435		4,77	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	9 817	9 621	196	2,04
79100000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOITATION	3 815	9 621	- 9 621	-100
79140000 TRANSFERTS DE CHARGES SOCIAL	5 622			
79165000 INDEMNITES ASSURANCES	381			
Autres Produits	350	8	342	N/S
75800000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	350	8	342	N/S
Total des produits d'exploitation	3 839 474	3 664 500	174 974	4,77
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Autres achats et charges externes	1 216 396	1 222 123	- 5 727	-0,47
60610000 ESSENCE	11 843	11 480		
60610005 ESSENCE GERANCE	866	836		
60611000 EDF	11 041	8 616		
60611005 EDF GERANCE	3 775	2 385		
60612000 CIE DES EAUX		-21		
60612005 CIE DES EAUX GERANCE	70	69		
60620000 PHOTOCOPIES	3 692	3 750		
60620005 PHOTOCOPIE GERANCE	2 419	2 159		
60623000 PHOTOCOPIES EXTERIEURS	7 631	2 309		
60623300 PRESTATIONS PARAGON	88 295	88 855		
60624000 FRS PAPIER PHOTOCOPIES	2 060	1 790		
60630000 PETIT MATERIEL	2 120	4 030		
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	5 550	5 043		
60640005 FOURNITURES BUREAU GERANCE		406		
60643000 CARTOUCHE TONER TAMBOUR	142			
60650000 FRAIS IMPRIMES PTT		693		
60680000 FOURN.ENTRETIEN MENAGE	547	624		
61110000 SOUS TRAITANCE - PAIE SA	9 346	8 601		
61110005 SOUS TRAITANCE - PAIE GERANCE	1 566	1 358		
61140000 SOUS-TRAITANCE EDL	16 760	15 658		
61150000 INSTALL.-INTERV.DEPANNAGE INFO	5 574	12 316		
61323005 LOYERS PARKING GERANCE	2 955	2 300		
61325505 LOYER 1 RUE ACHERES	18 930	18 930		
61325700 LOYER BUREAU MERMOZ	145 779	137 877		
61325710 LOYER PARKING MERMOZ	11 232	10 279		
61350000 LOCATIONS PHOTOCOPIEURS	21 413	21 058		
61350005 LOCAT* MATERIEL GERANCE	8 613	7 458		
61352000 LOCAT* MAT. COURRIER & LECTEUR	2 152	2 113		
61353000 LOCAT* MATERIEL TELEPHONIQUE	2 731	5 462		
61354000 LOCATION VEHICULE (SDPF)		1 152		
61354500 LOCAT* VEHICULE DIAC & ALPHABET	30 627	28 984		
61355000 LOCATION MATERIEL DIVERS	518	480		
61427000 CHARGES LOCATIVES	38 554	40 140		
61428005 CHARGES LOCATIVES RUE ACHERES	1 200	1 200		
61520100 ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 566	1 073		
61520105 ENTRETIEN REPARAT* GERANCE	200	401		
61550200 ENTRETIEN DES VEHICULES	7 498	8 467		
61550205 ENTRETIEN VEHICULES GERANCE	84			
61550805 LOCATION GERANCE	3 956	3 579		
61550900 LICENCES INFORMATIQUES	5 848	4 912		
61556000 ENTRETIEN BUREAUX	6 390	6 162		
61560100 MAINTENANCE INFO	75 380	65 761		
61560105 MAINTENANCE INFO GERANCE	3 072	2 610		
61570000 MAINTCE MATERIEL (PAS INFO)	1 309	2 031		
61570005 MAINTCE MATERIEL GERANCE	1 481	1 444		
61630001 ASSURANCES RCP ET SOCAMAB	12 213	11 806		
61630003 ASSURANCES VEHICULES	11 873	10 703		
61630004 ASSURANCE BUREAUX MERMOZ	1 578	1 507		
61630005 ASSURANCE BX RUE ACHERES	490	474		
61631000 ASSURANCES DIVERSES	1 022	929		
61820000 FRAIS SJ PERS MISE A DISPOSIT*	4 502	4 843		
61830000 CONSERVATION ARCHIVES	6 235	2 972		
62118000 PERSONNEL INTERIMAIRE		6 300		
62140000 SAL. ET APPT. MISE A DISPOSIT*	14 708	15 821		
62150000 PRESTATIONS DE SERVICES SDPF	427 000	408 000		
62260000 HONORAIRES	17 913	17 738		
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	45	-9		
62280000 COMMISSIONS INTERMEDIAIRES	13 500	9 825		
62280005 COMM INTERMEDIAIRE GERANCE	568	1 495		
62280006 COM.INTERMEDIAIRE TRANSACTION	17 396	27 813		
62300000 PUBLICITE EN GENERAL	23 369	23 018		
62300005 PUBLICITE GERANCE	1 784	1 423		
62300006 PUBLICITE TRANSACTION	1 233			
62310005 ANNONCES METIER GERANCE	11 028	8 174		
62310006 ANNONCES METIER TRANSACTION	1 175	1 302		
62360000 CADEAUX A LA CLIENTELE	214	3 153		
62380000 POURBOIRES ETRENNES		300		
62460000 INDEMNITE KILOMETRIQUE	3 189	3 331		
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	126	142		
62510100 FRAIS VRP SOUMIS A CHARGES SOC	1 302	1 214		
62560000 MISSIONS	3 674	2 835		
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	8 004	2 771		
62603000 AFFRANCHISSEMENT PARAGON		2 669		
62610000 TELEPHONE STANDARD	4 756	5 726		
62610005 TELEPHONE GERANCE	948	1 128		
62611000 ORANGE VPN	7 464	9 102		
62611005 ORANGE VPN GERANCE	6 849	8 762		
62612000 PORTABLES	4 612	4 824		
62612005 PORTABLES GERANCE	1 523	1 504		
62710000 FRAIS BANCAIRES DIVERS	3 365	3 224		
62780000 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES		-53		
62810000 COTISATIONS	24 003	23 704		
62810005 COTISATIONS GERANCE	1 303	1 263		
62820000 FRAIS DIVERS DE GESTION	68	127		
62820005 FRAIS DIVERS GEST* GERANCE		17		
62830000 FORMATION DU PERSONNEL	6 732	19 707		
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT PERSONNEL	5 850	27 710		
Impôts, taxes et versements assimilés	63 063	73 857	- 10 794	-14,61
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	10 240	11 187		
63120005 TAXE APPRENTISSAGE GERANCE	1 260	1 328		
63330000 PARTICIP.FORMAT* PROF CONTINUE	16 239	15 472		
63330005 PARTICIP.FORMAT*PROF CONT.GERAN	1 992	2 099		
63370000 TAXE HANDICAPE	4 150	4 068		
63511000 CVAE	11 311	20 432		
63512000 TAXES FONCIERES	9 369	8 922		
63513000 CFE	7 138	7 144		
63514000 TAXE VEHICULES SOCIETES	1 365	3 205		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Salaires et traitements	1 770 196	1 605 598	164 598	10,25
64110000 SALAIRES BRUTS SYNDIC	1 438 250	1 330 432		
64110005 SALAIRES BRUT GERANCE ACHERE	184 262	184 878		
64111000 CPAM	5 240			
64112000 VARIATIONS CONGES PAYES	25 950	449		
64112005 VARIATIONS CONGES PAYES GERANCE	4 122	125		
64113000 PRIMES COPRO	61 050	70 150		
64113005 PRIMES GERANCE	5 650	8 350		
64115000 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	6 997	5 737		
64116000 PRIME EXCEPTIONNELLE NON SOUMISE COPRO	39 250			
64116005 PRIME EXCEPTIONNELLE NON SOUMISE GERANCE	1 250			
64120000 INDEMNITES LICENCIEMENT		5 519		
64120005 INDEMNITE LICENCIEMENT GERANCE		5 391		
64130005 PROVISIONS COMMISSIONS	1 700	-2 140		
64140000 INDEMNITES DE TRANSPORT SYNDIC	3 472	2 444		
64181000 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	-6 997	-5 737		
Charges sociales	722 751	696 562	26 189	3,76
64510000 COTISATIONS URSSAF SYNDIC	386 367	385 193		
64510005 COTISATIONS URSSAF GERANCE	46 792	51 352		
64520000 COTIS.AXA COPRO PREV.ART.83	36 644	34 541		
64520005 COTIS AXA GERANCE PREV.ART83	5 198	5 292		
64530000 COTIS RET ABELIO ALTEA COPRO	122 611	124 593		
64530005 COTIS RET ABELIO ALTEA GERANCE	13 398	15 466		
64540000 COTISATION POLE EMPLOI SYNDIC	63 265	60 629		
64540005 COTISATION POLE EMPLOI GERANCE	7 763	8 200		
64580000 CHARGES SOCIALES SUR CP	10 263	320		
64580005 CHARGES CONGES PAYES GERANCE	1 518	86		
64582000 PROV CHARGES SOC/SALAIRES		-16 993		
64583000 PROV. CHARGES S/PRIMES COPRO	-15 980	-3 897		
64583005 PROV. CHARGES S/PRIMES GERANCE	-1 057	-275		
64586005 PROV CH SOC S/ COMMISSIONS	799	-918		
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	4 070	3 848		
64800000 MEDAILLE DU TRAVAIL COPRO	6 930			
64800005 MEDAILLE DU TRAVAIL GERANCE	4 295			
64810000 TICKETS RESTAURANT	25 259	25 372		
64810005 TICKET RESTAURANT GERANCE	4 617	3 753		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	56 856	61 782	- 4 926	-7,97
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	2 347	2 347		
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	54 509	59 435		
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	3 086	8	3 078	N/S
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION	3 086	8	3 078	N/S
Total des charges d'exploitation	3 832 348	3 659 931	172 417	4,71
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 126	4 570	2 556	55,93
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	9 575	751	8 824	N/S
76400000 REVENUS DES VMP	9 575	751	8 824	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers	9 575	751	8 824	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Intérêts et charges assimilées 66116000 INTERETS EMPRUNT SOCIETE GLE 66150000 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED 66160000 INTERETS BANCAIRES	1 285 1 137 148	1 657 1 604 53	- 372	-22,45
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	1 285	1 657	- 372	-22,45
RESULTAT FINANCIER	8 290	-906	9 196	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	15 416	3 663	11 753	320,86
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges 78750000 REP/PROV.RISQ. & CH.EXCEPTIONNELS	7 782 7 782	7 717 7 717	65 65	0,84 0,84
Total des produits exceptionnels	7 782	7 717	65	0,84
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 67120000 PENALITES AMENDES FISCALES	110 110	30 30	80 80	266,67 266,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions 68750000 DOT PROV RISQUES ET CH. EXCEPT	7 193 7 193	7 782 7 782	- 589 - 589	-7,57 -7,57
Total des charges exceptionnelles	7 303	7 812	- 509	-6,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	479	-95	574	604,21
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices 69810000 INTEGRATION FISCALE CHARGES	5 501 5 501	2 519 2 519	2 982 2 982	118,38 118,38
Total des Produits	3 856 831	3 672 968	183 863	5,01
Total des charges	3 846 437	3 671 919	174 518	4,75
RESULTAT NET	10 394	1 049	9 345	890,85
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise :		A2BCD										1 1 2								
Adresse de l'entreprise		44 Rue Jean MERMOZ 78600 MAISONS-LAFFITTE										Durée de l'exercice précédent *		1 1 2						
Numéro SIRET *		3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2										Néant ☐ *								
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 1 0 2 3						
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC							
		Frais de développement *	CX										CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										7 041		AG		5 294		1 747	
		Fonds commercial (1)	AH										105 224		AI				105 224	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO					
		Constructions	AP												AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT										428 555		AU		234 814		193 740	
		Immobilisations en cours	AV												AW					
		Avances et acomptes	AX												AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT					
		Autres participations	CU												CV					
		Créances rattachées à des participations	BB												BC					
Autres titres immobilisés		BD												BE						
Prêts		BF												BG						
Autres immobilisations financières *		BH										54 956		BI				54 956		
TOTAL (II)		BJ										595 775		BK		240 108		355 667		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM					
		En cours de production de biens	BN												BO					
		En cours de production de services	BP												BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS					
		Marchandises	BT												BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX										345 530		BY				345 530	
		Autres créances (3)	BZ										17 921 291		CA				17 921 291	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										311 830		CE				311 830
	Disponibilités		CF										365 627		CG				365 627	
	Charges constatées d'avance (3) *		CH										20 038		CI				20 038	
	TOTAL (III)		CJ										18 964 315		CK				18 964 315	
	Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										19 560 090		1A		240 108		19 319 982		
Renvois : (1) Dont droit au bail :												CP				(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :										Stocks :				Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000)			DA	105 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	3 451		
	Report à nouveau			DH	297 854		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 394		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	427 200		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	7 193		
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	7 193		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	116 430		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 759		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	252 594		
	Dettes fiscales et sociales			DY	567 537		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	17 945 270		
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	18 885 589			
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 319 982			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	18 829 710		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC
	Production vendue biens * services *	FD	FE
		FG	FH
		FJ	FK
	Chiffres d'affaires nets *		FL
	Production stockée *		FM
	Production immobilisée *		FN
	Subventions d'exploitation		FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP
	Autres produits (1) (11)		FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS	
	Variation de stock (marchandises)*	FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	
	Salaires et traitements *	FY	
	Charges sociales (10)	FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions	GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GC
		Autres charges (12)	GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GF
	Opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	GG
Perte supportée ou bénéfice transféré *		GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GL	
	Différences positives de change	GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GN	
Total des produits financiers (V)		GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GQ	
	Différences négatives de change	GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GS	
Total des charges financières (VI)		GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GU	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GV	
		GW	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BCD		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	7 782	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 782	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	110	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	7 193	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 303	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	479	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 501	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 856 831	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 846 437	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	10 394	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { Crédit bail mobilier *			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	9 817
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
	AMENDES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				110		
DOTATION PROVISION FOURNISSEURS DEBITEURS			7 193			
REPRISE PROVISION FOURNISSEURS DEBITEURS				7 782		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAOIE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	112 265	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	292 349	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	120 644	LC		LD	15 562
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	412 993	LO		LP	15 562	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	47 480	IU		IV	7 475		
TOTAL IV				LQ	47 480	LR		LS	7 475		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	572 738	ØH		ØJ	23 037		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions par virement de poste à poste 1		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	112 265	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			TU		MM		MN	292 349	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	136 206	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	428 555	NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	54 956	2G	
TOTAL IV				I3		NJ		NK	54 956	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	595 775	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le

31122023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2BCD Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : EIM préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A2BCD

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 947	PF	2 347	PG		PH	5 294
TOTAL I		RK	2 947	RM	2 347	RN		RO	5 294
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	97 540	QE	37 571	QF		QG	135 110
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	82 766	QM	16 938	QN		QO	99 704
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	180 306	QV	54 509	QW		QX	234 814
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	183 252	QP	56 856	QQ		QR	240 108

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
Inst. gales, agent et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Prais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
Total général non venant (NS + NT + NU)			NY				
Total général non venant (NW - NY)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à éteindre						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGIE Expert-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2BCD				Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> F du CGI)	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	
		6E	6F	6G	
		Ø2	Ø3	Ø4	
		9U	9V	9W	
		Ø6	Ø7	Ø8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	
	TOTAL III	7B	7C	7A	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	7 193	7 782			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SAOIE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	54 956	UV		UW	54 956				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	345 530		345 530						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	38 464		38 464					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	17 882 827		17 882 827						
	Charges constatées d'avance	VS	20 038		20 038						
	TOTAUX		VT	18 341 814	VU	18 286 859	VV	54 956			
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	116 430		60 551		55 879				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	252 594		252 594						
Personnel et comptes rattachés		8C	225 263		225 263						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	252 651		252 651						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	63 347		63 347						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 276		26 276						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 759		3 759						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 945 270		17 945 270						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	18 885 589	VZ	18 829 710		55 879				
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 035	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise A2BCD		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	10 394	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 632		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 365		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	110		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	5 501	
	Quote-part		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	22 002	
II. DÉDUCTIONS								WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- Imposées au taux de 0 %				WH		
			- Imposées au taux de 19 %				WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- Imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		
	Zone franche industrielle - TE (art. 44 octet A)		ØV	Société investissement immobilier cotée (art. 208 C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies bis)	PA		
Basin urbain à dynamiser (art. 44 septies bis)		PP	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 septies bis)	1F	Zone franche d'activité NQ (art. 44 septies bis)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 septies bis)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de concours (art. 39 decet B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet B)		YB	crédits déduits par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet C)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decet G)	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	22 002		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	22 002		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A2BCD</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	184 071
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			lign ^e WI	lign ^e WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	296 805	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 049		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	297 854		Report à nouveau	ZG	297 854					
ØNB : le total I doit nécessairement être égal au total II										TOTAL II	ZH	297 854
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES	- Sous-traitance								YT	33 246		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JB 244 951								XQ	284 705		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	441 708		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	49 422		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	407 316		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 216 396		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	11 311		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	51 752		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	63 063		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	761 363		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	218 258		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	1 698 727		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	5,57 %		
	- Numéro de centre agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		22 002	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		2 257 483	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2BCD

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	(1)	Valeur d'origine*	(2)	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	(4)	Autres amortissements*	(5)	Valeur résiduelle	(6)
I - Immobilisations*	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	(7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	(8)	Court terme	(9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)	(11)
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
	20									
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))									
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))									
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A2BCD

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2BCD Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❷

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préliminaire

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A2BCD		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A2BCD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	32,52
Dont apprentis		YF	0,98
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 829 306
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	4 196
TOTAL 1		OX	3 833 502
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	350
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	350
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	140 051
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	831 395
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 086
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	974 532
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 859 320
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 859 320
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 833 502
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	32,52
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 30449718300042

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2BCD

ADRESSE (voie) 44 Rue Jean MERMOZ

CODE POSTAL 78600

VILLE MAISONS-LAFFITTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

N° SIREN (si société établie en France) 379875586 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5000

Adresse : N° 4 Voie RUE D'ARGENSON

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2BCD

ADRESSE (voie)

44 Rue Jean MERMOZ

CODE POSTAL

78600

VILLE

MAISONS-LAFFITTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SADE Experts-comptables Janvier 2024 : Ebi préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2024	
		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date de service	
01012023		31122023	
		X	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A2BCD 44 Rue Jean MERMOZ 78600 MAISONS-LAFFITTE			
SIRET 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2		Mél : sdpf.pierrecarle@orange.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 1 2 0 2 0	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERE			
4 RUE D'ARGENSON 75008 PARIS		SIRET 3 7 9 8 7 5 5 8 6 0 0 0 4 0	
Activités exercées		Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 22 002 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
Revenues nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
		Nom	
		État de résidence	
		N°	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé EBP			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
SARL PRIMAUDIT INTERNATIONAL 6 Place Boulois 75017 PARIS		HUBERT MAZINGUE ET ASSOCIES 6 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS	
Tél: 01.42.78.16.76		Tél: 01.45.74.70.00	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 18032024 Lieu : MAISONS-LAFFITTE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire résident Anthony CARLE	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :			

LAGS Experts' Committee Meeting 2004 : ENI Publications



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2024)

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise A2BCD
Adresse 44 Rue Jean MERMOZ 78600 MAISONS-LAFFITTE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	XIMENES CATHERINE, DIRECTRICE D'AGENCE				4 Allée des Jardins 95270 VIARMES			
2	BOUAMEUR KAMEL, DIRECTEUR COPROPRIETE				275 Rue Paul Doumer 78510 TRIEL SUR SEINE			
3	DOS SANTOS DANIEL, RESPONSABLE COMPTABLE				220 Bd du Général de Gaulle 78700 CONFLANS ST HO			
4	CHARDON MARYLAURE, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE				10 Allée Georges Brassens 78260 ACHERES			
5	GUENOT SABRINA, GESTIONNAIRE DE COPROPRIETE				11 Chemin du bas des Ormes 78160 MARLY LE ROI			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	121 010		3 072		124 082			124 082
2	117 611		2 665		120 276			120 276
3	85 387		1 260		86 647			86 647
4	76 805				76 805			76 805
5	68 207				68 207			68 207
6								
7								
8								
9								
10								
**	469 020		6 997		476 017			476 017

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	214
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	214

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	476 231	- de l'exercice . 2023 . . ⑩	22 002
- de l'exercice précédent ⑩	440 615	- de l'exercice précédent ⑩	10 077
Nom et qualité du signataire Anthony CARLE Président		À MAISONS-LAFFITTE , le 18032024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a	(4 926)		
EBITDA fiscal de l'exercice	b	62 521		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé à 10 % 76	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Liasse Intégration Filles



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DETERMINATION DU RESULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SEPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-A-bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 225 A à U du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société : A2BCD

N° SIRET : 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

I- RÉINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice (report
de la ligne WA du 2058-A-SD)

	E1	10 394
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	11 608
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	
TOTAL I	E3	22 002

II- DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice (report de la
ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 % • imposées au taux de 15 % • imposées au taux de 0 % • imputées sur les moins-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III- RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F1

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F2	22 002
	Déficit (II – I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis) *		F6	22 002
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

N° 2058-B-bis-SD

(À souscrire par chaque société du groupe)

Formulaire obligatoire
(art. 232 A et U du code général des impôts)

2024

Dénomination de la société : A2BCD

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 18 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a series-0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5 79 605
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	) M5ter
Déficits imputés			J9 22 002
Déficits reportables			M6 57 603
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9 57 603

(1) Report de la ligne H8 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II- ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N						
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219-I-a-series-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

N° 2058-ER-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 A à U du code général des impôts)

2024

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée : A2BCD
ou du groupe :Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère☐

N° SIRET de la société intégrée : 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023 clos le : 31/12/2023

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	22 002	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour les opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-1998 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX	22 002		CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	22 002		DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B6
Dotations complémentaires aux provisions constatées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D6	D6	A6	D7	D6
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 10 %	
Plus-values à 10 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Ed. préformatée

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

N° 2068-ES-SD

Formulaire obligatoire
par 223 A et U de code général des impôts

2024

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée A2BCD
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère

☐

N° SIRET de la société intégrée : 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - G1) ou moins-values (G1 - GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %		E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %			E7			E5

BAGS Experts-comptables Janvier 2024 : Etat précomptable

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES
A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU A L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES
SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

N° 2068-PAP-SD

Formulaire obligatoire
 lors 223 A à U du code électoral des communes

2024

Dénomination de la société mère :										SDPF									
SIREN de la société mère										3	7	9	8	7	5	5	8	6	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										A2BCD									
SIREN de la société intégrée										3	0	4	4	9	7	1	8	3	
Exercice ouvert le :		0	1	0	1	2	0	2	3	clos le :		3	1	1	2	2	0	2	3
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 5)										MI									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO				
TOTAL										MP					MQ				

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	(4 926)
EBITDA fiscal de l'exercice	b	62 521
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURS A
L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2068-FC-SD

Formulaire obligatoire
part 223 et 4 U du code général des impôts

2024

Dénomination de la société : A2BCD

N° SIRET : 3 0 4 4 9 7 1 8 3 0 0 0 4 2

Exercice ouvert le 01/01/2023

clos le 31/12/2023

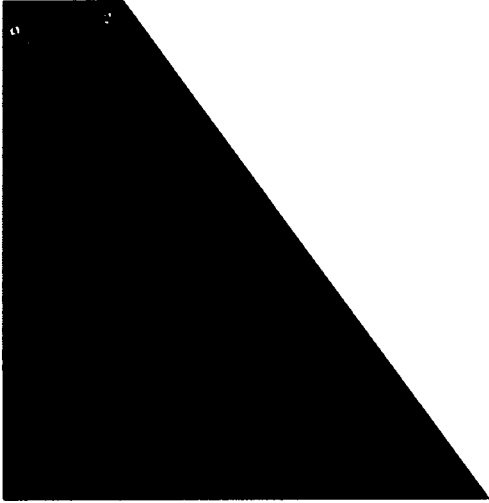
Néant ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	18% ⁽¹⁾	15%	0%
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	22 002
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	22 002

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



S.A.S A2BCD

Siège Social : 44 rue Jean Mermoz

78600 MAISONS LAFFITTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 105 000 Euros

N° Siren : 304 497 183

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**CABINET PÉRON
& ASSOCIÉS**

**27 rue Alfred Nobel
77420 Champs sur Marne**



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée générale de la société A2BCD,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A2BCD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans les documents.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs Sur Marne, le 12 juin 2024

Le commissaire aux comptes

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS



Jean François PÉRON

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 041	5 294	1 747	4 094	- 2 347
Fonds commercial	105 224		105 224	105 224	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	428 555	234 814	193 740	232 687	- 38 947
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	54 956		54 956	47 480	7 476
TOTAL (I)	595 775	240 108	355 667	389 486	- 33 819
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	345 530		345 530	316 488	29 042
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs					
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 464		38 464	21 074	17 390
· Autres	17 882 827		17 882 827	17 637 245	245 582
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	311 830		311 830	302 254	9 576
Disponibilités	365 627		365 627	328 214	37 413
Charges constatées d'avance	20 038		20 038	22 073	- 2 035
TOTAL (II)	18 964 315		18 964 315	18 627 348	336 967
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	19 560 090	240 108	19 319 982	19 016 834	303 148



Bilan PASSIF

Présenté en Euros

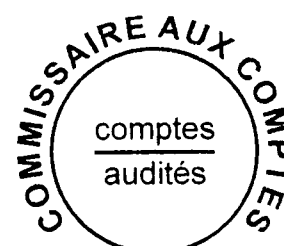
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000 Euros)	105 000	105 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	10 500	10 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	3 451	3 451	
Report à nouveau	297 854	296 805	1 049
Résultat de l'exercice	10 394	1 049	9 345
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	427 200	416 806	10 394
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	7 193	7 782	- 589
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	7 193	7 782	- 589
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	116 430	176 490	- 60 060
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	3 759	2 572	1 187
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 594	161 130	91 464
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	225 263	190 196	35 067
. Organismes sociaux	252 651	235 623	17 028
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 347	73 180	- 9 833
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	26 276	25 840	436
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 945 270	17 727 215	218 055
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	18 885 589	18 592 246	293 343
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 319 982	19 016 834	303 148



Compte de résultat

Présenté en Euros

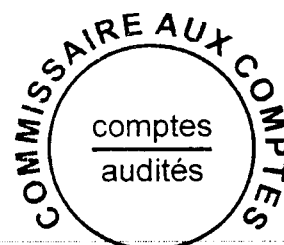
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	3 829 306		3 829 306	3 654 871	174 435
Chiffres d'affaires Nets	3 829 306		3 829 306	3 654 871	174 435
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			9 817	9 621	196
Autres Produits			350	8	342
Total des produits d'exploitation			3 839 474	3 664 500	174 974
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes			1 216 396	1 222 123	- 5 727
Impôts, taxes et versements assimilés			63 063	73 857	- 10 794
Salaires et traitements			1 770 196	1 605 598	164 598
Charges sociales			722 751	696 562	26 189
Dotations aux amortissements sur immobilisations			56 856	61 782	- 4 926
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			3 086	8	3 078
Total des charges d'exploitation			3 832 348	3 659 931	172 417
RESULTAT EXPLOITATION			7 126	4 570	2 556
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés			9 575	751	8 824
Reprises sur provisions et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers			9 575	751	8 824
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 285	1 657	- 372
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			1 285	1 657	- 372
RESULTAT FINANCIER			8 290	-906	9 196
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			15 416	3 663	11 753



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 782	7 717	65	0,84
Total des produits exceptionnels	7 782	7 717	65	0,84
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	110	30	80	266,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 193	7 782	- 589	-7,57
Total des charges exceptionnelles	7 303	7 812	- 509	-6,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	479	-95	574	604,21
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	5 501	2 519	2 982	118,38
Total des Produits	3 856 831	3 672 968	183 863	5,01
Total des charges	3 846 437	3 671 919	174 518	4,75
RESULTAT NET	10 394	1 049	9 345	890,85
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexe Légale

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 19 319 982,07 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 10 394,14 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle
- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par des suretés réelles
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Résultat des 5 derniers exercices



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

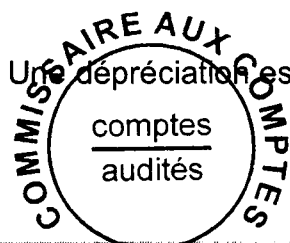
Logiciels informatiques	3 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est communément admis que la valeur des activités d'administrateurs de biens et syndic peut être appréciée sur la base de coefficients appliqués aux honoraires annuels et variant en fonction des métiers de 0,8 à 3.

Le test effectué selon ces critères permet de conclure qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle**Traitement dans les comptes des syndicats de copropriété des fonds des syndicats de copropriétaires**
Recommandation ANC n° 2017-01 du 10 mars 2017

Au regard des textes relatifs à la définition des comptes « banques » et des comptes de tiers (articles 945-51 et 621-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), le traitement comptable des comptes ou sous-comptes bancaires gérés par le syndic de copropriété pour le compte des syndicats de copropriétaires est le suivant :

Les opérations traitées par l'entité pour le compte de tiers en qualité de mandataire sont comptabilisées dans un compte de tiers. Seule la rémunération de l'entité est comptabilisée dans le résultat.

En conséquence, les opérations de gestion des comptes bancaires et sous-comptes doivent être comptabilisées dans un compte de tiers, 467XX débiteur ou créditeur.

Les informations relatives aux comptes des mandants sont fournies dans l'annexe ci-après.

Conformément aux recommandations de la caisse de garantie et aux dispositions de l'article 945-54 du règlement ANC n°2014-03, la « trésorerie gérance » est inscrite à un compte 54xx au sein du poste disponibilités de la société.

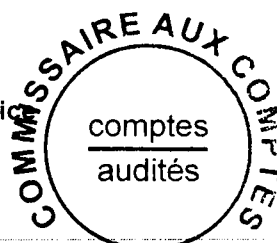
Le montant au 31/12/2023 s'élève à 63 752,21 euros.

Intégration Fiscale :

Depuis 2020, la société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère est la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES. En application de la convention, elle détermine son impôt comme si elle était imposée séparément.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT



BALANCE DES COMPTES MANDANTS

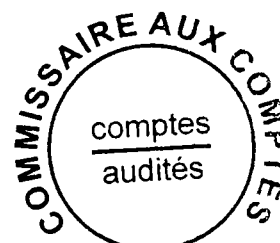
Etat exprimé en euros

ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE		DEBIT (Actif)	CREDIT (Passif)
GERANCE			
Propriétaires		1 271,18	65 023,39
		1 271,18	65 023,39
SYNDICATS			
Immeubles		567,06	17 879 679,69
		567,06	17 879 679,69
Opérations de mandat gérance (Trésorerie Tiers)		63 752,21	
Opérations de mandat syndicats (Trésorerie Tiers)		17 879 679,69	567,06
		17 943 431,90	567,06
TOTAUX		17 943 431,90	17 944 703,14
ACTIVITE GESTION IMMOBILIERE			
TOTAUX		17 943 431,90	17 944 703,14

La société A2BCD est titulaire des garanties financières suivantes :

-Syndic :	21.000.000 €
-Gestion :	750.000 €
-Transaction :	110.000 €

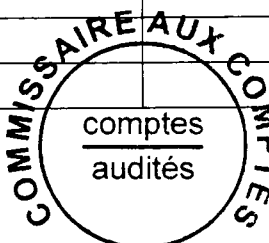
Octroyées par la caisse de Garantie CEGC dans le cadre des dispositions de la Loi Hoguet



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	112 265		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	292 349		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	120 644		15 562
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	412 993		15 562
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	47 480		7 475
TOTAL	47 480		7 475
TOTAL GENERAL	572 738		23 037

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			112 265	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			292 349	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			136 206	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			428 555	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			54 956	
TOTAL			54 956	
TOTAL GENERAL			595 775	

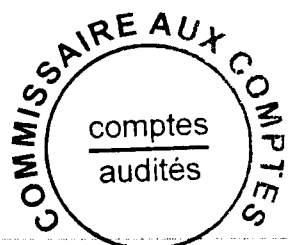


Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	2 947	2 347		5 294
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	97 540	37 571		135 110
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	82 766	16 938		99 704
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	180 306	54 509		234 814
TOTAL GENERAL	183 252	56 856		240 108

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 347				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	37 571				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 938				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	54 509				
TOTAL GENERAL	56 856				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



Etat des provisions

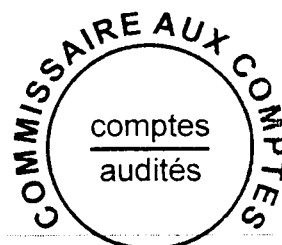
PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	7 782	7 193	7 782	7 193
TOTAL Provisions	7 782	7 193	7 782	7 193
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	7 782	7 193	7 782	7 193
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		7 193	7 782	



Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			54 956
Autres immobilisations financières	54 956		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	345 530	345 530	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	38 464	38 464	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	17 882 827	17 882 827	
Charges constatées d'avance	20 038	20 038	
TOTAL GENERAL	18 341 814	18 286 859	54 956
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	116 430	60 551	55 879	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	252 594	252 594		
Personnel et comptes rattachés	225 263	225 263		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	252 651	252 651		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	63 347	63 347		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	26 276	26 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 759	3 759		
Autres dettes	17 945 270	17 945 270		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	18 885 589	18 829 710	55 879	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 035			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL	105 224			105 224

Produits et avoirs à recevoir

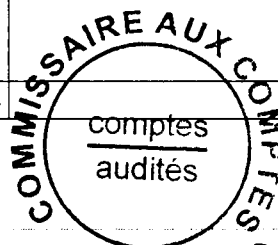
Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	4 578
TOTAL	4 578

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	45 16 949 339 174
TOTAL	356 168

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	20 038	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	20 038	



Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	21.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	21.00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	3 829 306
TOTAL	3 829 306

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	3 829 306
TOTAL	3 829 306

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	15 416	
Résultat exceptionnel (et participation)	479	
Résultat comptable	15 895	5 501

Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises sœurs et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
Garantie financière CGEC Copropriété	21 000 000
Garantie financière CGEC Gérance	750 000
Garantie financière CGEC Transaction Immobilière	110 000
TOTAL	21 860 000
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	



Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt Société Générale Montant d'origine : 300.000 euros capital restant du :	116 384,42
TOTAL	116 384,42

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 700
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	5 700

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	16	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés	5	
Ouvriers		
TOTAL	33	



Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		96 236	
TOTAL		96 236	

Commentaires :

La société ne comptabilise pas de provisions au titre montant de l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite des salariés.

Les critères suivants ont été retenus pour la détermination de ces engagements :

Age de départ : 64 ans
Taux d'actualisation : 3,17%
Taux de croissance des salaires : 2% constant
Table de mortalité : TV 88/90

Selon ces paramètres, l'engagement en matière de retraite au 31 décembre 2023 s'élève à 96 236 euros.

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 829 306	3 654 871	3 441 040	3 331 969	3 347 518
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	72 162	65 415	-80 403	154 105	456 224
c) Impôt sur les bénéfices	5 501	2 519		41 499	160 929
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	66 661	62 896	-80 403	112 606	295 295
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	10 394	1 049	-96 882	106 248	416 905
f) Montants des bénéfices distribués				300 000	
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	13	13	-16	23	59
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	2	0	-19	21	83
c) Dividende versé à chaque action				60	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	33	30	31	28	29
b) Montant de la masse salariale	1 770 196	1 605 598	1 453 532	1 484 657	1 280 493
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	722 751	696 562	697 905	627 454	594 961

